



Indivision prêt non remboursé

Par **lalala59**, le **13/10/2016** à **10:14**

Bonjour,

J'ai acheté un bien avec mon ex compagnon en 2008, nous nous sommes séparés en 2009, il était seul pour rembourser le prêt vu que je suis mère au foyer. Lors de notre séparation il m'a dit : je garde la maison et je rembourse l'emprunt hors il n'a pas remboursé l'emprunt qui est à nos deux noms. Il laisse son adresse à la maison que nous avons achetée ensemble, vide ses comptes bancaires et disparaît. Les huissiers menacent de saisir la maison mais Monsieur ne veut pas la vendre et, sans son accord, impossible de vendre. Je suis actuellement maman au foyer, je n'ai pas les moyens de payer l'emprunt seule, hors l'huissier prend l'argent sur mon compte.

Que puis-je faire pour me sortir de cette situation ?

Merci.

Par **amajuris**, le **13/10/2016** à **10:53**

bonjour,

comme il y a sans doute solidarité des emprunteurs, la banque peut demander à n'importe lequel des emprunteurs de rembourser.

comment en l'absence de procédure judiciaire, un huissier peut-il faire des saisies sur votre compte ?

si vous ne payez pas, votre créancier pourra faire une procédure de saisie immobilière pour vendre votre bien aux enchères donc à bas prix.

salutations

Par **lalala59**, le **13/10/2016** à **11:00**

oui je sais que le creancier peut faire une saisie immobiliere mais comme mr ne veut pas vendre je suis bloquee vu que le creancier prefererai une vente à l'amiable oui mon compte est en saisie attribution etant maman au foyer la seule chose que je peut faire c'est me tourner vers le surrendetement pour eviter les frais en attendant la saisie immo car je n'ai aucun moyen pour le forcer a vendre

Par **Visiteur**, le **13/10/2016** à **12:04**

Bonjour,
Y-a-t-il eu jugement ou simplement mise en place des prélèvement par l'huissier ?

Par **amajuris**, le **13/10/2016** à **12:29**

lalala59 mentionne une saisie attribution ce qui implique l'existence d'un titre exécutoire. vous pouvez demander à un juge l'autorisation de vendre malgré l'opposition de votre ex-compagnon.

Par **lalala59**, le **13/10/2016** à **12:39**

Comment faut-il demander a un juge l'autorisation de vendre malgré l'opposition de l'ex [barre]conjoint[/barre] compagnon ? faut il écrire un courrier au juge ? prendre rdv avec celui ci ?

Par **Tisuisse**, le **13/10/2016** à **12:45**

Bonjour lalala59,

Déjà, votre homme n'est pas votre conjoint puisque vous ne semblez pas être mariée avec lui, c'est votre compagnon, votre concubin, c'est tout.

Votre achat a été fait en indivision avec 50 % chacun. Si vous le souhaitez, comme vous n'est pas tenue de rester dans cette indivision, vous pouvez demander au juge qu'il prononce la dissolution de cette indivision ET la vente de la maison, que Monsieur le veuille ou non. N'attendez pas de récupérer quoique ce soit de cette vente puisqu'elle se fera à perte.

Par **lalala59**, le **14/10/2016** à **11:34**

rdv pour une consultation chez l'avocat pour y voir plus clair en esperant que sa marche